

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton du lundi 7 février 2022 à 20h50 tenue à huis clos en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, et par enregistrement différé, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, aux règles sanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et particulièrement aux modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, à laquelle séance sont présents:

Mesdames les conseillères :

Barbara Beugger
Kelly Huard

Messieurs les conseillers :

Claude Larocque
Éric Jodoin
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim est également présent.

Conformément aux dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec*, tous les membres du conseil étant présents, tous renoncent à leur avis de convocation.

Adoption du règlement numéro 2022-339 déterminant les taux de taxes, compensation et autres tarifications pour l'exercice financier 2022

059-02-2022

Attendu que le Conseil municipal a, le 21 décembre 2021 adopté le budget de la Municipalité d'Upton pour l'année financière 2022;

Attendu que ledit budget prévoit des dépenses, autres activités financières et affectations de l'ordre de 3 808 387\$ et des revenus égaux de 3 808 387\$;

Attendu qu'une partie des recettes proviennent de taxes et compensations pour une somme de 2 184 610\$;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 18 janvier 2022 et que le projet de règlement y a été déposé;

Attendu que les élus ont reçu plus de 72 heures avant la présente assemblée le projet du règlement 2022-339;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

QUE la Municipalité d'Upton autorise le détournement de la circulation aux conditions suivantes :

- à l'approbation du ministère des Transports de la réglementation à adopter en ce sens;
- à la conclusion d'une entente à l'effet que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prenne à sa charge et responsabilité l'entretien hivernal de cette partie du 11e rang sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

QUE soit modifié le règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils pour tenir compte de la présente décision;

QUE soit autorisé monsieur Denis Meunier, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette entente.

Il est également résolu que la résolution 042-02-2022 adoptée le 1^{er} février 2022 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Alimentation en eau potable - entente

062-02-2022

Attendu qu'il est devenu nécessaire de convenir d'une entente industrielle en rapport avec l'alimentation en potable du principal consommateur d'eau de la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de confier un mandat pour la réalisation de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu de confier le mandat à Maître Armand Poupart, jr. de l'étude Poupart et Poupart, avocats afin de procéder à la rédaction d'une entente industrielle sur l'alimentation en eau potable de l'industrie Burnbrae Farms située au 830, rue Lanoie à Upton et de l'assister dans ses négociations.

Il est également résolu que Monsieur François Desjardins de la firme d'ingénieurs-conseils Shellex soit mandaté pour assister la Municipalité en ce qui concerne les détails techniques de l'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Période de questions (Oral et écrites)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

063-02-2022

Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger
appuyé par Kelly Huard

et résolu de clore la séance à 20h56.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Le directeur général et
greffier-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Robert Leclerc